

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PERSONNES PUBLIQUES

PROTÉGER LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

3 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Principes essentiels de la propriété intellectuelle des personnes publiques

- > Présentation des différents droits de propriété intellectuelle
- > Enjeux juridiques, économiques, sociologiques et politiques
- Étude de cas : le modèle économique basé sur des données publiques
- > L'objet de la protection : définition à partir d'une typologie des principales ressources immatérielles des personnes publiques
- > Les formalités de protection et le dépôt légal

Les droits de propriété intellectuelle des agents publics

- > Les auteurs du secteur public : de l'avis OFRATÉME à la loi DADSVI (Droit d'Auteur et Droits Voisins dans la Société de l'Information)
- Cas pratique : possibilité d'exploitation commerciale par un agent public des oeuvres créées dans son travail
- > Les droits d'auteur des enseignants-chercheurs
- > Les droits des agents-valorisateurs et des créateurs du secteur public

Les droits de propriété intellectuelle des employeurs publics

- > Les différentes options des marchés publics de prestations intellectuelles
- Cas pratique : comment optimiser les processus d'acquisition de droits de propriété intellectuelle dans le cadre d'un CCAG-PI et d'un CCAG-TIC ?
- > La valorisation du savoir-faire des agents publics par leurs employeurs
- > Les droits voisins du droit d'auteur des personnes publiques

Réaliser un audit juridique de patrimoine immatériel

- > Recenser les ressources immatérielles à valoriser : méthodologie et bonnes pratiques
- Cas pratique : identification des "informations publiques" au sens de la loi CADA et détermination du régime juridique applicable à une donnée numérique
- > Mener l'audit juridique d'un catalogue audiovisuel et iconographique
- Cas pratique : constitution d'une médiathèque
- > Gérer des métadonnées juridiques sur ses ressources numériques

Développer, évaluer et comptabiliser son patrimoine immatériel

- > Identifier, agréger et réutiliser des données publiques : réutiliser des ressources diffusées sous des licences libres et ouvertes pour développer son patrimoine immatériel
- > Inscription des ressources immatérielles à l'actif de la personne publique
- Cas pratique : l'inscription à l'actif des licences
- > Définir une tarification du patrimoine immatériel : méthodologie comptable de mise en place d'une grille tarifaire
- > La facturation et la perception de recettes non fiscales
- Cas pratique : l'émission de factures via Chorus
- > Intéressement des agents publics sur l'exploitation commerciale du patrimoine immatériel d'une personne publique
- Cas pratique : la levée du droit de préférence d'un employeur public

Valoriser son patrimoine immatériel

- > Création d'une plateforme de réutilisation de son patrimoine immatériel
- Cas pratique : élaboration d'un répertoire de données publiques et d'un entrepôt de métadonnées
- > Gérer et céder ses droits d'exploitation
- > Valoriser des données informatiques publiques comprenant des données personnelles
- > Typologie des principales licences d'exploitation
- > Coproduction d'une oeuvre audiovisuelle ou multimédia avec une personne privée
- > Valoriser la recherche publique, valoriser une marque publique

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la propriété intellectuelle des personnes publiques (administrations d'État, établissements publics, universités et établissements culturels, collectivités territoriales).
- Céder et/ou obtenir des droits intellectuels.
- Identifier les titulaires de droits sur le patrimoine immatériel d'une personne publique.
- Gérer les demandes de réutilisation de ses créations intellectuelles.
- Acquérir des outils et un savoir-faire pour protéger efficacement son patrimoine immatériel.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un tour d'horizon des principales règles et formalités applicables à la propriété intellectuelle de l'État
- De nouvelles méthodes de management pour les agents publics créateurs
- Une pédagogie active s'appuyant sur de nombreuses mises en situations : des cas pratiques, des exemples en ligne, des mises en situation, des retours d'expériences
- Remise d'un guide méthodologique et de ressources électroniques réutilisables sur son intranet

VOUS ÊTES

Responsables communication/documentation, webmasters, gestionnaires de bases de données, responsables informatiques/DSI, auteurs et inventeurs du secteur public, professionnels impliqués dans la communication des documents administratifs et la réutilisation des informations publiques, prestataires du secteur public

PRIX 1 726 € H.T. - Réf : **VRH-TICP**

Validité 30/06/2013. Inclus : **forfait repas**, support, e-ressources et évaluation **forMetris**

LIEU ET DATES

Paris Montparnasse
21 au 23 janvier 2013
24 au 26 juin 2013
18 au 20 décembre 2013